

UN VÉHICULE BIEN GARÉ CONTRIBUE AU RESPECT ET À LA SÉCURITÉ !

SEPTEMBRE 2021



LES MOTOS ET SCOOTERS NE SONT PAS AUTORISÉS
À STATIONNER HORS DES EMPLACEMENTS QUI LEUR
SONT DESTINÉS.

**LE CONTRÔLE DU STATIONNEMENT EST DÉSORMAIS
RENFORCÉ ET LES DEUX-ROUES MAL GARÉS SERONT
AMENDÉS.**

+ de 4'200
Places créées
entre
2014 et 2020

2'000
Places créées
en 2019

580
Places en ouvrage
créées de
2018 à 2020

+ de 13'500
PLACES
SUR VOIRIE
(VILLE DE GENÈVE)

+ de 1'800
PLACES
EN OUVRAGE

UN VÉHICULE BIEN GARÉ CONTRIBUE AU RESPECT ET À LA SÉCURITÉ !

LES MOTOS ET SCOOTERS NE SONT PAS AUTORISÉS À STATIONNER HORS DES EMPLACEMENTS QUI LEUR SONT DESTINÉS.

RAPPEL DE LA LOI

Les véhicules deux-roues motorisés sont des véhicules automobiles qui sont soumis à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et à ses ordonnances.

Art. 41 Alinea. 1bis OCR

- Le parage des autres véhicules (que les cycles) sur le trottoir est interdit, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément. A défaut d'une telle signalisation, ils ne peuvent s'arrêter sur le trottoir que pour charger ou décharger des marchandises ou pour laisser monter ou descendre des passagers ; un espace d'au moins 1m50 doit toujours rester libre pour les piétons et les opérations doivent s'effectuer sans délai.

UNE CRÉATION MASSIVE DE PLACES DE STATIONNEMENT

Depuis 2014, plus de 4'200 places pour les deux-roues motorisés ont été créées, afin de combler le manque existant. En 2019 en particulier, une action massive a été entreprise dans les zones denses du canton (Ville de Genève et Carouge principalement) avec l'ajout de plus de 2'000 emplacements sur voirie et en ouvrage.

Ces places sont gratuites sur la voie publique et peu coûteuses dans les parkings, qui offrent par ailleurs une protection accrue pour les véhicules. Chacun peut ainsi trouver une solution à proximité de sa destination, tout en respectant les règles en vigueur.

L'objectif est de libérer les trottoirs et les espaces publics piétonniers des deux-roues motorisés, afin de faire respecter la loi et de garantir la sécurité et le confort des piétons, en particulier les personnes âgées ou à mobilité réduite et les enfants.

En effet, l'espace y est limité et le parage illégal des motos et scooters entre en concurrence avec d'autres usages et utilisateurs.

LE CONTRÔLE DU STATIONNEMENT EST DÉSORMAIS RENFORCÉ ET LES DEUX- ROUES MAL GARÉS SERONT AMENDÉS.

STATIONNER EN OUVRAGE

Les parkings publics accessibles à l'heure proposent une tarification avantageuse : CHF 1.- par tranche de 3 heures. Des abonnements mensuels et annuels sont aussi disponibles dans de nombreux ouvrages.

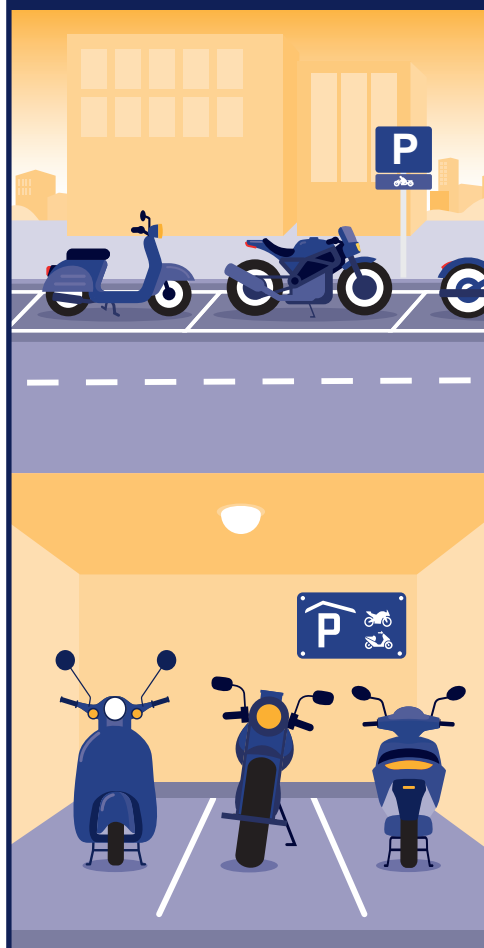
ABONNEMENT MULTIPARKINGS ANNUEL

L'abonnement multiparkings annuel permet de stationner son deux-roues motorisé dans de nombreux parkings à Genève pour CHF 600.-/an. L'utilisateur n'a ainsi plus besoin de prendre un ticket ni de passer par la caisse. Le nombre de parkings inclus dans cet abonnement est régulièrement étendu. Il est actuellement disponible dans les parkings suivants :

Alpes, David-Dufour, Gare de Chêne-Bourg, Gare des Eaux-Vives, Gazomètres, Hepia, Hôtel des Finances, Lombard, P+R Genève-plage, P+R Sécheron, Place de Cornavin, Plaine de Plainpalais, Quai Ernest-Ansermet, Saint-Antoine, Uni-Dufour, Uni-Mail, Val d'Arve.

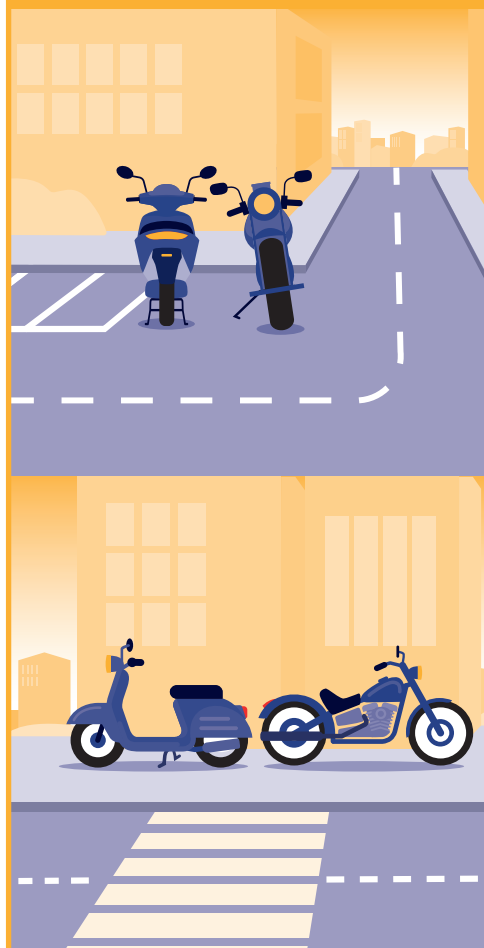
EXEMPLES DE COMPORTEMENTS AUTORISÉS :

Le parage des deux-roues motorisés doit être effectué aux emplacements prévus à cet effet.

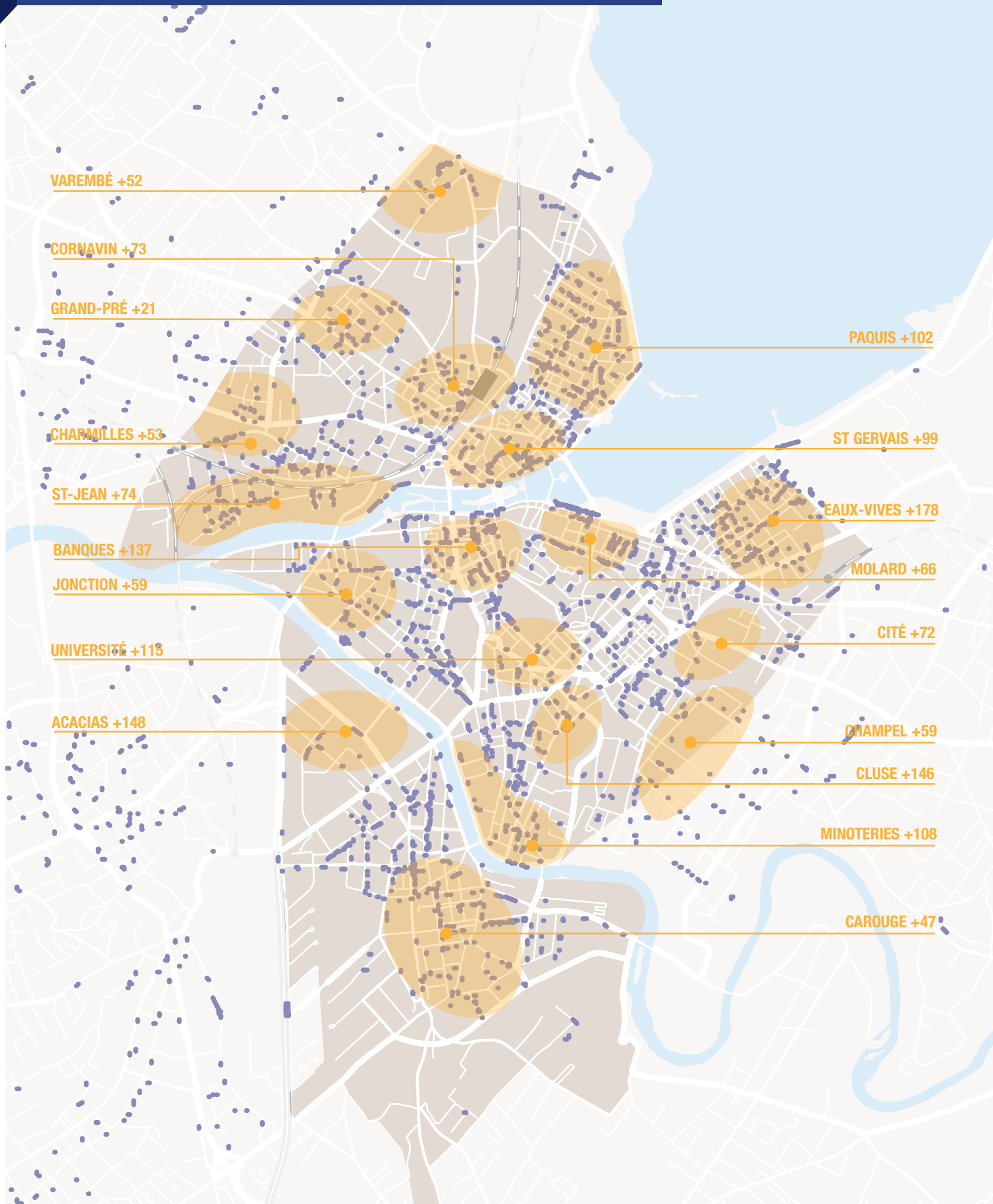


EXEMPLES DE COMPORTEMENTS INTERDITS :

Tout parage des deux-roues motorisés sur le trottoir ou hors case est interdit.



PLACES DE PARKING SUR VOIRIE



Emplacements des places
deux-roues motorisés
existantes (Genève centre et Carouge)

Zones de création
de places deux-roues motorisés
en 2019

Total des places
sur voirie
(Ville de Genève)

+ 13'500

PLACES DE PARKING EN OUVRAGE

MEYRIN



VENGERON



Grand-Saconnex

Vernier

CORNAVIN



PRIEURÉ

ABO

P+R GENÈVE-PLAGE



HIPPOMÈNE

ABO

TILLEULS SAINT-JEAN

ABO

GAZOMÈTRES

ABO

DAVID-DUFOUR

ABO

HÔTEL DES FINANCES

ABO

UNI-DUFOUR

ABO

PLAINPALAIS

ABO

QUAI ERNEST-ANSERMET

ABO

UNI-MAIL

ABO

LOMBARD

ABO

HELVÉTIQUE 27

ABO

ADRIEN-LACHENAL

ABO

GARE EAUX-VIVES

ABO

Chêne-Bougeries

GRANDES-COMMUNES

ABO

Champel

VIEUX-MOULIN

ABO

Lancy

P+R ÉTOILE

ABO

VIBERT

ABO

FONTENETTE

ABO

VAL D'ARVE

ABO

BERNEX

P+R BERNEX

ABO

P+R BACHET-PRAILLE

ABO

P+R VAILLY

ABO

Bernex

Carouge

BATTELLE

ABO

CHÊNE-BOURG

GARE CHÊNE-BOURG

ABO

Parkings deux-roues motorisés

Places de recharge deux-roues motorisés électriques

Nombre de places deux-roues motorisés

Abonnement multiparkings annuel

Total des places en ouvrage

Places deux-roues motorisés
Places de recharge deux-roues motorisés électriques

1'778
26